

De quatorze Avril mil huit cent quatre-vingt-trois, à onze heures du matin
 ACTE DE MARIAGE de Nazaire, César, Audiffren

N° 4

Audiffren
 &
 Gerin

Agé de Vingt-deux ans, né à Saint-Nazaire département
 d'au Var le trois du mois de Septembre
 mil huit cent soixant profession de Cultivateur domicilié
 à La Gard département de Var fils moyen
 de Jean Joseph, François Audiffren né à Saint-Nazaire département
 d'au Var profession de Cultivateur domicilié
 à La Gard département de Var et
 de Magdeleine, Nazaire, Philippe, Marie née à Saint-Nazaire département
 d'au Var, son épouse, sans profession, domiciliée à La Gard (Var)
 Le père et la mère ici présents et consentants d'un part

Et de Cécile, Androlin, Victoire, Gerin

Agé de Deux-huit ans, née à La Gard département
 de Var le Vingt-un du mois de Juillet
 mil huit cent soixant-quatre profession de Cultivateur domiciliée
 à La Gard département de Var fille mineure
 de François, Barthélemy, Gerin né à La Gard département
 de Var profession de Cultivateur domicilié
 à La Gard département de Var et
 de Christine, Louis, Abelle née à La Gard
 département de Var son épouse, sans profession, domiciliée à La Gard (Var)
 Le père et la mère ici présents et consentants d'autre part

Les actes préliminaires sont: 1° La publication de mariage faite par nous
 sans opposition, le Dimanche premier et huit Avril mil huit
 cent quatre-vingt-trois demeurés affichés pendant le délai voulu
 par la loi
 2° Vu l'Extrait de l'acte de naissance du futur époux
 3° Vu l'acte de naissance de la future épouse

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
 que du chapitre VI du titre VI, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits
 et devoirs respectifs des époux.

et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil modifié
 par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de
 contrat de mariage à la date du _____ du mois de _____



par devant M° _____
 département de _____
 Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Cécile, Androlin, Victoire,
Gerin et l'autre Nazaire, César, Audiffren

Le tout en présence de Bernardin, Jean, Raymond
 domicilié à Cauton département de Var Agé
 de Quarante-un ans, profession de retraité de la Marine, chef de futur

De Audiffren, César
 domicilié à La Gard département de Var Agé
 de trent-trois ans, profession de Cultivateur, frère du futur

De Boyer, Vincent
 domicilié à Saint-Nazaire département de Var Agé
 de quarante-sept ans, profession de propriétaire, beau-frère du futur

Et de Dussuc, Henri
 domicilié à La Gard département de Var Agé
 de soixant-deux ans, profession de retraité de la Marine, beau-père et allié du futur

Après quoi Moi, Eugène, Blanc, Maire de la Commune de
La Gard

faisant fonctions d'Officier de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont
 unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la
 principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par le futur et la
future le quatre-vingt-trois seulement; le futur et la future et leurs père et mère ou
le futur et de la future, ont déclaré m'en savoir et a été fait par
 nous requises

1. Approuvant Deux-sept mots requis

Audiffren Nazaire Bernardin
Boyer Dussuc
Audiffren
Chaplain